

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

29^e RALLYE REGIONAL DE PRINTEMPS

11 & 12 mars 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 6 février 2023

Ouverture des engagements : Lundi 6 février 2023

Clôture des engagements : Lundi 27 février 2023

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 12 mars 2022 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, lieu :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 11 mars 2023 de 9h00 à 17h30. Vérifications

Administratives le:

Samedi 11 mars 2023 de 13h00 à 18h00, Lieu :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Vérifications Techniques le :

Samedi 11 mars 2023 de 13h00 à 18h30, Lieu :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 11 mars 2023 à l'issue des vérifications techniques :

Parking, Parc des Expositions de Nancy, **54500 Vandœuvre-lès-Nancy**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 11 mars 2023 à 16h15, Lieu :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 11 mars 2023 à 19h30, Panneau d'affichage, Lieux :

- **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex**
- **Parc des Expositions de Nancy, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy**
- **Site internet (l'adresse du site sera communiqué lors des vérifications).**

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 11 mars 2023 à 19h30, Panneau d'affichage, Lieux :

- **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex**
- **Parc des Expositions de Nancy, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy**
- **Site internet (l'adresse du site sera communiqué lors des vérifications).**

Départ 1^{er} Concurrent de la 1^{ère} étape :

Parc fermé, le dimanche 12 mars 2023 à 8h00

Arrivée de la 1^{ère} étape :

Parc fermé, le dimanche 12 mars 2023 à partir de 17h30

Vérification finale le :

Dimanche 12 mars 2023, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

- Dimanche 12 mars 2023, Panneau d'affichage, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Parc des Expositions de Nancy, **54500 Vandœuvre-lès-Nancy**

Remise des prix le :

- Dimanche 12 mars 2023, sur le podium d'arrivée, Parc des Expositions de Nancy, **54500 Vandœuvre-lès-Nancy**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organise les 11 et 12 mars 2023, le 29^{ème} rallye Régional de Printemps, **participation étrangère autorisée.**

Cette épreuve sera doublée d'un rallye VHC et VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 02 du 10/01/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 057 du 10/01/2023.

Comité d'Organisation

Président : **Jean-René Dubois**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **09 75 05 68 54** Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-printemps/presentation>

Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

Le samedi 11 mars 2023 :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Le dimanche 12 mars 2023 :

Mairie de Vézelize, salon des Halles, 54330 VEZELISE

Organisateur technique

Nom : **ASAC LORRAIN**

Président : **Jean-René Dubois**

Secrétariat du Rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **06 20 30 21 05**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012	0305
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Marie Line LATOUCHE	234919	0305
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de Course Adjoint	David CLAUDE	221403	0308

Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES au PC	Jean Christophe OUDIN	236865	326
Directeur de Course ES	Alain ANGELMANN	214977	302
Directeur de Course adjoint ES	Christophe GALLAIRE	242385	314
Organisateur Technique	Jean René DUBOIS	3437	304
Commissaire Technique Responsable Moderne	Gérard PROTOIS	1906	321
Commissaire Technique Responsable Vhc	Marc CHARBONNEAU	47435	322
Commissaire Technique	Denis DERCHE	33547	314
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	304
Commissaire Technique	Emile TENA	124058	305
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Joceline ANGELMANN	233639	302
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Gilbert HORALA	12674	313
Responsable des Commissaires de Route	Frédérique DUMAS	233639	308
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	305
Voiture Trico	Didier GERARDIN	19652	308
Voiture Damier	Fabrice VAN WONTERGHEM	1183	314
Chronométrateurs	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grant Est et des Ligues voisines.		

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 29^e Rallye de Printemps compte pour la Coupe de France des rallyes 2023 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023.

- Challenge Meuse Printemps, mars 2023.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, L'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

-30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,

-50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29^{ème} rallye Régional de Printemps doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.** (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 27 février 2023.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **90 voitures modernes dans la limite de 100 voitures maximum sur les 2 épreuves (rallye de doublure VHC).**

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €.
- 1 membre de l'équipage licenciés ASAC LORRAIN/ASA NANCY/ASA MEUSE: 280€
- Equipage COMPLET licenciés ASAC LORRAIN/ASA NANCY/ASA MEUSE: 270€

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
-

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} rallye Régional de Printemps représente un parcours de 154.6 km

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **38.10 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 -2 -3 « Le Saintois » 12,7 km

6.1.1 RALLYE DE DOUBLURE

Un rallye réservé aux VHC.

6.2.5. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 11 mars 2023 **de 9h00 à 17h30.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 12 mars 2022 **de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00**, lieu :

Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe
	3^{ème}	1 coupe
CLASSE	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 mars 2023, sur le Podium à partir de 18h14.